

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de Mme Valérie NOUVEL, 4^{ème} vice-présidente,

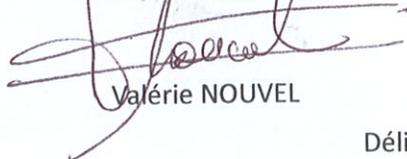
- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2022 approuvant les principes exposés, quant à la convention unique d'interventions, aux modalités de portage et à la feuille de route, et acter les conditions de leurs mises en œuvre
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2023 approuvant les termes du projet d'avenant technique et autorisant le Directeur Général à signer les avenants techniques à venir.
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'approuver les nouveaux termes du projet d'avenant technique joint au rapport du Conseil d'Administration, qui pourra être proposé aux collectivités liées à l'EPF Normandie par un programme d'action foncière ou une convention d'action foncière afin de pouvoir contractualiser sous forme de convention d'intervention. Ce projet d'avenant pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

D'autoriser le Directeur Général à signer les avenants techniques à venir avec lesdites collectivités.

La 4^{ème} vice-présidente du Conseil
d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



Valérie NOUVEL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL



30 JUL. 2025



PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE
Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**



Philippe LERAÏTRE